



# Programme de la présidence baléaire de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée

2025-2027



**Govern de les  
Illes Balears**

**Photo de la couverture :** Cala Saona, Formentera (auteur : Manfred. © Archives AETIB).

Photos intérieures : 1. Territoire de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée : Région Occitanie, Catalogne et les Iles Baléares (© Eurorégion Pyrénées-Méditerranée); 2. La cathédrale, Majorque (auteur : Mateu Bennàssar, © Archives AETIB); 3. Possidonie, Formentera (auteur : Manu San Felix, © Archives AETIB); 4. Ses Salines, Formentera (auteur : Mateu Bennàssar, © Archives AETIB); 5. Benibèquer Vell, Minorque (auteur : Pedro Coll, © Archives AETIB); 6. Dalt Vila, Ibiza (auteur : Mateu Bennàssar, © Archives AETIB); 7. Journée «Let's Clean Up Europe» (© Eurorégion Pyrénées-Méditerranée); 8. Cheval de Minorque, Minorque (auteur : UIB, © Archives AETIB); 9. Formentor, Majorque (auteur : Jaume Capellà, © Archives AETIB).

**Edition :**

Mars 2025

Gouvernement de les Iles Baléares

Ministère de la Présidence et des Administrations Publiques

Direction Générale des Relations Institutionnelles et des Relations avec le Parlement

Service d'Action Extérieure et Union Européenne

Ce texte est disponible en catalan et en français

# CONTENU

INTRODUCTION	2
PRIORITÉS ET ACTIONS DE LA PRÉSIDENTE BALÉAIRE	4-18
I. Défendre ses propres caractéristiques géographiques .....	4
II. Faire face à la rareté des ressources en eau .....	6
III. Améliorer l'adoption de mesures d'adaptation au changement climatique et d'économie circulaire .....	7
IV. Anticiper et planifier des actions pour faire face aux crises climatiques .	8
V. Protéger les espaces naturels .....	9
VI. Améliorer la gestion de la pêche en Méditerranée .....	10
VII. Promouvoir des ports et des mouillages plus durables .....	11
VIII. S'engager en faveur d'un tourisme durable .....	12
IX. Impliquer les jeunes .....	14
X. Renforcer l'attraction des talents dans le domaine de la recherche .....	15
XI. Favoriser l'innovation et la transformation numérique .....	16
XII. Promouvoir la culture et le sport .....	17

# INTRODUCTION

Le 29 octobre 2024, l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée (Eurorégion) fêtera ses vingt ans et cet anniversaire a été célébré le 7 novembre 2024 avec la participation de nombreux acteurs, non seulement des trois territoires qui le composent, mais également d'autres organisations et institutions qui ont souhaité se joindre à cet événement commémoratif.

Il s'agit de vingt ans au cours desquels des entités territoriales de deux pays, l'Espagne et la France, se sont réunies pour mener à bien des projets et des collaborations qui leur ont permis de forger des alliances dans différents domaines tels que la culture, l'enseignement, l'environnement naturel, la recherche, l'innovation et le tourisme. En effet, des acteurs différents de la scène politique, économique et sociale de l'Occitanie, de la Catalogne et des Iles Baléares ont partagé leurs expériences et leurs opinions dans le cadre des réunions qui ont eu lieu au fil de ces années.

Au cours de ces 20 ans de coopération entre l'Occitanie, la Catalogne et les Baléares, il convient de souligner la cristallisation de la volonté d'acquiescer une dimension juridique propre, à travers la création du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Pyrénées-Méditerranée en août 2009. Cet outil nous permet de décider ensemble des initiatives qui intéressent nos populations. Par ailleurs, l'Eurorégion cherche des solutions qui contribuent à relever les défis auxquels nos territoires sont confrontés à travers des projets dont beaucoup sont cofinancés par l'Union européenne (UE).



En ce sens, la participation à des projets européens stratégiques pour les territoires de l'Eurorégion est et continuera d'être un objectif prioritaire de l'Eurorégion. En 2025, l'exécution des six projets européens en cours se poursuivra et la possibilité de participer à de nouveaux appels à projets sera étudiée.

C'est précisément pour répondre aux défis climatiques, sociaux et économiques actuels que l'Eurorégion a adopté en juin 2021 une feuille de route pour la période 2021-2030, qui fixe quatre grandes priorités qu'il convient de rappeler :

- Répondre aux urgences climatiques et environnementales et accélérer la transformation écologique et énergétique de nos territoires.
- Promouvoir une économie innovante et résiliente, circulaire et neutre en carbone, soutenue par la transition numérique.
- Améliorer l'inclusion des citoyens en facilitant leur participation et en promouvant notre diversité culturelle.
- Répondre à l'ambition méditerranéenne de nos territoires.

Dans ce contexte, la rotation, tous les deux ans, de la présidence de l'Eurorégion permet de rapprocher cette entité à chacun de ses territoires membres de manière périodique. Cette présidence tournante de l'Eurorégion devrait permettre de consolider les liens existants entre ses membres.

Le 2 avril 2025, le gouvernement des Iles Baléares prend la présidence de l'Eurorégion, succédant ainsi à deux ans de présidence catalane, durant lesquelles un travail remarquable a été accompli pour obtenir des financements européens en faveur des projets de l'Eurorégion.

Pendant la présidence baléaire de l'Eurorégion les douze objectifs prioritaires sont les suivants :

- Défendre ses propres caractéristiques géographiques.
- Lutter contre la pénurie d'eau.
- Promouvoir l'adoption de mesures d'adaptation au changement climatique et à l'économie circulaire.
- Anticiper et planifier des actions pour faire face aux crises climatiques.
- Protéger les espaces naturels.
- Améliorer la gestion de la pêche en Méditerranée.
- Promouvoir des ports et des mouillages plus durables.
- S'engagement en faveur d'un tourisme durable.
- Impliquer les jeunes.
- Promouvoir l'attraction de talents dans le domaine de la recherche.
- Favoriser l'innovation et la transformation numérique.
- Promouvoir la culture et le sport.

Ces objectifs seront mis en place grâce aux actions détaillées ci-dessous.

# I. DÉFENDRE SES PROPRES CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES

L'Eurorégion bénéficie d'un cadre géographique qui conditionne son développement économique et social. C'est un territoire méditerranéen, montagneux et insulaire. La Méditerranée et les Pyrénées servent de lien entre les différents territoires qui la composent. Les îles et les montagnes font donc partie de son idiosyncrasie et l'Eurorégion ne peut être comprise sans prendre en compte les particularités de son insularité et de son relief montagneux.

Les actions proposées sont les suivantes :

## 1. Participer à l'élaboration des politiques de l'UE en augmentant le travail conjoint des délégations bruxelloises des trois membres de l'Eurorégion.

Une action commune pour défendre les particularités du territoire eurorégional peut aider à obtenir des initiatives favorables à l'Eurorégion auprès des institutions européennes. En ce sens, la préparation du prochain cadre financier pluriannuel de l'UE sera suivie de très près et il sera demandé que les régions aient plus de poids dans les négociations financières et dans la mise en œuvre de la politique de cohésion territoriale. Cette politique devrait disposer d'un budget ambitieux afin de répondre aux divers défis des territoires de l'UE. Rappelons que les orientations politiques 2024-2029 de la Commission Européenne, présentées le 18 juillet 2024, indiquent la nécessité d'une politique de cohésion dans laquelle les régions occupent une place centrale. De même, il est fait référence à la prise en

compte des défis économiques et sociaux auxquels les îles sont confrontées en évoquant spécifiquement : le logement, les transports, l'eau et la gestion des déchets.

## 2. Demander aux institutions européennes d'être plus ambitieuses dans le domaine de la coopération côtière et maritime avec plus de fonds européens et d'instruments européens de gestion agile pour cette zone, et en ouvrant la coopération transfrontalière maritime aux régions insulaires.

Dans le cadre de l'Aire Fonctionnelle Litoral Est gérée par l'Eurorégion dans le cadre de l'actuel programme INTERREG POCTEFA, les Iles Baléares n'ont pas pu bénéficier en tant que partenaires ce programme auquel participent l'Occitanie et la Catalogne à cause de la limite des 150 km établie par le Règlement (UE) 2021/1059, qui régit la coopération territoriale européenne (Interreg) financée par le FEDER et les instruments de financement externes. Pour être éligible à ce financement, l'article 4 de ce règlement établit une limite maximale de 150 km entre les frontières maritimes des régions impliquées dans la coopération transfrontalière. Ce critère de distance ne devrait pas s'appliquer lorsque les régions coopérantes partagent le même bassin maritime. Par conséquent, pour la prochaine période de négociation 2028-2035, les institutions européennes devraient être invitées à supprimer le critère de distance pour les régions insulaires lorsqu'elles souhaitent coopérer avec d'autres régions dans le même bassin



maritime. De cette manière, les Iles Balears pourraient être un territoire éligible pour la coopération transfrontalière maritime et entrer en tant que partenaire dans les programmes tels que l'Aire Fonctionnelle Litoral Est du programme Interreg POCTE-FA.

**3. Demander aux institutions européennes d'assouplir la politique de l'UE en matière d'aide d'état pour les territoires insulaires, afin d'étendre les catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur, ainsi que la limite maximale des aides de minimis pouvant être accordées aux entreprises.**

À cet égard, les aides destinées à compenser le coût plus élevé du transport maritime et aérien des marchandises pour les entreprises des territoires insulaires sont des aides destinées à corriger leur désavantage concurrentiel par rapport aux entreprises du continent. Par conséquent, ces aides devraient être exemptées des limites fixées par les règles de minimis, surtout sur la base de l'article 174 du TFUE et du considérant 15 du Règlement (UE) n° 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif aux aides de minimis qui reconnaît qu'il existe des cas (tels que celui des régions insulaires) qui doivent être évalués différemment, car ils ne sont pas susceptibles d'altérer la libre concurrence.

**4. Participer aux initiatives visant à créer une macrorégion méditerranéenne.**

L'Eurorégion est membre de la MedCoopAlliance (l'Alliance de Coopération Méditerranéenne, créée en 2019, comme une plateforme unique de différents réseaux qui rassemblent des entités locales et régionales différentes), et, donc, veut promouvoir la création d'une Macro-région Méditerranéenne. Pour cette raison, il est nécessaire de continuer à exiger la mise en œuvre de la stratégie macrorégionale méditerranéenne dans la prochaine période de programmation. De cette manière, et grâce à la gouvernance à plusieurs niveaux de cette stratégie, il sera possible d'aborder les questions sociales, environnementales et économiques qui affectent l'ensemble du bassin méditerranéen. Nous espérons que la nouvelle commissaire européenne nommée pour la Méditerranée tiendra compte de cette proposition lors de l'élaboration du Nouveau Pacte pour la Méditerranée qu'elle a annoncé lors de son audition devant le Parlement européen le 5 novembre 2024.

## II. FAIRE FACE À LA RARETÉ DES RESSOURCES EN EAU

En Méditerranée, les conséquences du réchauffement climatique sont de plus en plus graves : l'agriculture et donc la sécurité alimentaire sont en péril, la diminution de la végétation menace les écosystèmes et l'approvisionnement en eau pour la consommation humaine est menacé.

Par conséquent, les difficultés croissantes pour garantir des ressources en eau suffisantes dans les territoires de l'Eurorégion font de cette question une priorité essentielle à traiter. Dans ce même sens, la commissaire européenne chargée de l'Environnement, de la Résilience Hydrique et de l'Économie Circulaire Compétitive, lors de son audition le 6 novembre 2024 devant les députés européens, a souligné que la gestion de l'eau est un défi urgent, étant donné que « les inondations et les sécheresses deviennent habituelles ». Elle envisage de lancer une initiative visant à promouvoir l'accès à l'eau potable et à soutenir les agriculteurs, qui sont ceux qui subissent directement l'impact de la sécheresse.

La présidence de l'Eurorégion propose d'aborder deux lignes thématiques, à savoir :

- 1. L'efficacité énergétique et écologique du cycle intégral de l'eau.** Un diagnostic de l'empreinte carbone et de la récupération des coûts doit être effectué.
- 2. La faisabilité de la mise en œuvre effective du concept de circularité.** En d'autres termes, l'analyse de la faisabilité réelle de la mise en œuvre de la circularité dans les territoires de l'Eurorégion, en fonction de l'état actuel des infrastructures existantes et des améliorations prévues, en fonction de la demande réelle, et surtout en tenant compte des différentes possibilités envisagées par le nouveau règlement sur la réutilisation qui est sur le point d'être approuvé, telles que les utilisations environnementales, agricoles, urbaines, industrielles et récréatives.

Les actions à mener dans le cadre de ces lignes thématiques sont les suivantes :

- L'organisation de conférences d'experts dans le domaine afin d'échanger les bonnes pratiques.
- La promotion d'études spécifiques dans une zone spécifique du territoire, afin d'analyser et de diagnostiquer l'objectif fixé.
- La participation à des projets européens.



### III. AMÉLIORER L'ADOPTION DE MESURES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Outre les ressources en eau, les ressources énergétiques sont essentielles au développement de l'Eurorégion. Il s'agit d'**énergies** qui, en raison de critères environnementaux, doivent être **vertes**. Pour cette raison, il est proposé de promouvoir la mise en œuvre de nouvelles technologies, d'améliorer l'utilisation des ressources énergétiques renouvelables, y compris l'intelligence artificielle pour la gestion de l'énergie, le jumeau numérique pour les installations à forte consommation et les nouvelles technologies de stockage.

Par ailleurs, les territoires méditerranéens sont menacés par les effets du **changement climatique** et, par conséquent, il est nécessaire de partager dans le cadre de l'Eurorégion, les expériences sur les actions d'adaptation du littoral qui sont menées dans ce domaine dans les différents territoires, et en particulier les résultats du projet Life Adapt Cala Millor.

Pour répondre au changement climatique, il faut non seulement des mesures d'adaptation, mais aussi des solutions qui renforcent la **résilience au climat**. Les événements extrêmes tels que les vagues de chaleur ou les inondations, qui sont la conséquence

du changement climatique, deviennent plus fréquents et plus intenses. Face à ces événements, et afin de développer des stratégies d'alerte précoce, les informations disponibles sur les différents scénarios prévus par l'IPCC (*Intergovernmental Panel on Climate Change*) doivent être améliorées. C'est pourquoi la régionalisation des différents scénarios de changement climatique est prévue pour les années à venir, ainsi que leur mise à disposition par le biais d'une visionneuse.

L'**économie circulaire** est l'un des outils qui peut aider l'Eurorégion à atteindre un développement plus durable de son territoire. Dans ce sens, il est proposé de partager les expériences des actions menées en matière d'identification de l'origine et de la quantification des plastiques en mer, ainsi que d'évaluer la participation de l'Eurorégion à des projets de type LIFE ou Horizon Europe.

Des progrès continueront à être réalisés dans les actions prévues dans le **projet Fashion Forward**, qui permet la transformation de l'industrie de la mode vers un modèle plus durable, grâce au recyclage textile. Ce projet devrait se terminer le 30 juin 2026.

## IV. ANTICIPER ET PLANIFIER DES ACTIONS POUR FAIRE FACE AUX CRISES CLIMATIQUES

L'impact des phénomènes météorologiques extrêmes dans le bassin méditerranéen nécessite une planification stratégique et une coordination efficace entre les institutions pour améliorer la gestion des risques et réduire ses conséquences.

Face à cette vulnérabilité particulière des territoires méditerranéens et déjà en 2023, l'Eurorégion, avec des partenaires d'autres pays européens, comme l'Agence d'Énergie et Eau de Malta, l'Institut de Recherche en Eau d'Italie ou l'Université Aristote de Thessalonique (Grèce), commencèrent un projet Interreg Euro-MED (cofinancé par l'UE) sur les stratégies intégrales de gestion d'inondations dans les petits bassins hydrographiques méditerranéens. Ce **projet**, appelé **LocAll4Flood**, se terminera le 30 septembre 2026 et nous espérons que ses résultats pourront contribuer à une meilleure gestion des inondations dans nos territoires.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas oublier les graves inondations provoquées par la *DANA* (ou goutte froide), le 29 octobre 2024, car elles sont devenues la pire des catastrophes en perte de vies humaines jamais survenue dans la Communauté valencienne.

Par conséquent, dans la Déclaration des Présidentes et du Président des institutions membres de l'Eurorégion, à l'occasion de la célébration du 20ème anniversaire de sa création, le 7 novembre 2024, les conséquences de la *DANA* ont été regrettées et il a été noté le besoin d'une gouvernance

multiniveaux adéquate en vue de la prévention des risques naturels et pour impliquer l'UE dans la reconstruction des zones concernées.

Étant donné que les phénomènes météorologiques défavorables sont de plus en plus fréquents, il est proposé de travailler sur les **urgences climatiques**: étudier et partager les meilleures stratégies afin d'être mieux préparés et coordonnés face à ces phénomènes, compte tenu des résultats du projet LocAll4Flood.

En ce sens, comme le prévoit la Déclaration du 7 novembre 2024, un **plan d'action conjoint doit être lancé pour répondre à ces défis**, dans le cadre des compétences de chaque territoire. Il faut profiter des mécanismes et ressources que la commissaire européenne à la Préparation, à la Gestion de Crise et à l'Égalité établit pendant son mandat. En ce sens, nous voulons souligner le compromis acquis par cette commissaire le 6 novembre 2024, devant les eurodéputés, pour **renforcer les capacités de réponse et anticipation de l'UE aux phénomènes météorologiques extrêmes** et donner support aux pays plus vulnérables à ces phénomènes.

Toutes ces actions seront coordonnées par la Commission Environnement, qui favorisera également une **gestion globale des risques d'inondation**.



## V. PROTÉGER LES ESPACES NATURELS

La richesse reconnue du **patrimoine naturel** de l'Eurorégion doit faire l'objet de la plus grande attention et sa protection est essentielle face aux nouveaux défis environnementaux tels que l'adaptation au changement climatique, la conservation de la biodiversité, la lutte contre la désertification et d'autres facteurs susceptibles d'accroître la vulnérabilité de nos écosystèmes.

Afin de valoriser ce patrimoine, la présidence baléaire propose des lignes d'action visant à promouvoir les bonnes pratiques ayant un impact direct sur l'environnement naturel ainsi que sur la population, destinataire final des bénéfices environnementaux générés par ce riche patrimoine.

Tout d'abord, la création d'un espace eurorégional d'**échange d'expériences** entre les différents acteurs impliqués dans la gestion de la conservation des espaces protégés, de la flore et de la faune, tels que, par exemple, les responsables des espaces naturels protégés, les techniciens du réseau Natura 2000, les agents de gestion territoriale (agents environnementaux, agents ruraux, ...), et les services techniques impliqués dans les différents niveaux de l'administration.

Il est également considéré important, pour la future présidence baléaire de l'Eurorégion, d'explorer les possibilités de promouvoir les mécanismes d'encouragement de la **participation** et du **volontariat en matière d'environnement**. Le double objectif de cette ligne d'action est de promouvoir l'implication des citoyens en tant qu'acteurs fondamentaux dans la réalité environnementale de l'Eurorégion, tout en diffusant et en promouvant les valeurs et les actions environnementales de l'Eurorégion dans les trois territoires.

Par ailleurs, il convient de noter qu'un **projet européen sur les parcs naturels** sera préparé en 2025, avec l'intention de le présenter à un appel de l'UE en 2026.

Enfin, compte tenu du fait que l'avenir du patrimoine naturel de l'Eurorégion sera entre les mains des générations futures, les jeunes d'aujourd'hui, l'objectif est d'atteindre ce secteur de la population par le biais des outils actuellement offerts par l'éducation à l'environnement. En ce sens, il est proposé de mettre en place des instruments pour la reconnaissance des **bonnes pratiques environnementales** par les écoles, par le biais de concours, de subventions ou de prix pour l'éducation à l'environnement.

## VI. AMÉLIORER LA GESTION DE LA PÊCHE EN MÉDITERRANÉE

Dans la Déclaration des Présidentes et du Président des institutions membres de l'Eurorégion, à l'occasion de la célébration du 20ème anniversaire de sa création, le 7 novembre 2024, il a été demandé la révision à court terme de la Politique Commune de la Pêche, en accord avec la position exprimée dans l'Appel "Pour sauver la pêche méditerranéenne", adopté le 4 octobre 2022.

En effet, dans la Déclaration de 2022 mentionnée, signée également par les représentants des trois institutions membres de l'Eurorégion, le besoin de réformer la Politique Commune de la Pêche est soulignée pour permettre de relever de nouveaux défis et garantir le maintien de l'activité de la pêche en Méditerranée.

C'est pour cette raison qu'il est proposé de créer un **groupe de travail sur la pêche**, au sein duquel des positions communes pourraient être proposées aux institutions européennes.

Une des questions spécifiques que nous souhaitons soulever est la **gestion de la pêche par les GSA**, acronymes qui correspondent à la terminologie anglaise de "geographical subarea".

En ce sens, le Conseil Général de la Pêche en Méditerranée (CGPM), une institution qui dépend de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), est l'organisme officiel qui conseille l'Union européenne en matière de pêche en Méditerranée. Cet organisme scientifique a divisé notre mer en zones de gestion qu'il appelle GSA, qui sont des unités uniques

et homogènes tant du point de vue de la ressource que de l'activité de la pêche. Bien que la Commission européenne soutienne ces unités de gestion, les pays membres - et notamment l'Espagne - ne le font pas, la gestion n'est donc pas très efficace.

Dans la zone concernée par l'Eurorégion, il y a trois GSA : la numéro 5, comprenant les Îles Baléares, la 6 pour la côte espagnole du Cap de Creus au Cap de Gata et la 7 pour le golfe du Lion.

Le Règlement (UE) 2019/1022, du Parlement Européen et du Conseil, du 20 juin, établissant un plan pluriannuel pour les pêcheries exploitant des stocks démersaux en Méditerranée occidentale et modifiant le règlement (UE) n° 508/2014 (le WEST-MED) est actuellement le principal instrument de gestion de la pêche dans la zone maritime de l'Eurorégion et son application aveugle a conduit à la réduction des jours de pêche au chalut jusqu'à 40% et, par conséquent, ruine le secteur de la pêche dans les régions Eurorégion et laisse sans poisson frais nos citoyens (par exemple, les Îles Baléares sont à court de poisson frais au Km 0 et sont passées de 3 200 t à 1 850 t de poisson frais débarquées en 6 ans). Cependant, ce Règlement autorise une gestion de la pêche par GSA et les évaluations scientifiques sont réalisées par GSA. Cette option semble très pratique et permet de prendre des décisions régionalisées par GSA. C'est pour cette raison qu'il est proposé de parvenir à une gestion par GSA, au moins à l'échelle espagnole.

En ce sens, nous espérons la mise en place, dans les plus brefs délais, de l'engagement pris par le commissaire européen chargé de la Pêche et des Océans, le 6 novembre 2024, devant les députés européens, d'écouter les parties intéressées et de visiter les communautés côtières pour s'assurer que les décisions prises à Bruxelles reflètent leurs intérêts.



## VII. PROMOUVOIR DES PORTS ET DES MOUILLAGES PLUS DURABLES

Afin d'améliorer la qualité environnementale et acoustique des ports de l'Eurorégion et d'améliorer les fonds marins de la Méditerranée, il est proposé de se concentrer, d'une part, sur des mesures qui améliorent l'efficacité énergétique des ports et réduisent les émissions dans ces installations et, d'autre part, sur des amarrages plus durables qui sont moins nocifs pour les fonds marins.

À cet égard, les actions proposées sont les suivantes :

### 1. Échange de bonnes pratiques para rapport aux investissements de *cold ironing*

Le *cold ironing* (également connu sous le nom *Onshore Power Supply* fournit de

l'électricité à terre aux navires à quai, alors que leurs moteurs principaux et auxiliaires sont éteints. Cela permet de réduire la pollution de l'air que produiraient les générateurs diesel.

### 2. Échange de bonnes pratiques para rapport à l'installation de champs de bouées à faible impact environnemental

Les dernières années, pendant la saison estivale, le nombre de bateaux de plaisance mouillant au large de la côte méditerranéenne a augmenté. Pour éviter une éventuelle détérioration des herbiers de posidonies dans les zones où l'ancrage est réglementé, des bouées d'amarrage à faible impact écologique pourraient être installées.

## VIII. S'ENGAGER EN FAVEUR D'UN TOURISME DURABLE

Le tourisme est un moteur important de l'économie des territoires de l'Eurorégion. Mais nous devons veiller à ce que sa dynamique s'aligne sur des critères de durabilité.

À cet égard, les actions à mener se caractérisent par les aspects suivants :

### 1. Engagement en faveur d'un tourisme responsable et durable au sein de l'Eurorégion

Nous œuvrerons en faveur de la durabilité économique, sociale et environnementale, en améliorant la qualité de nos destinations touristiques et notre compétitivité, en maximisant le respect de l'environnement et des ressources naturelles et en veillant toujours au bien-être de la population résidente de l'Eurorégion.

### 2. L'Eurorégion : vers un tourisme de qualité

Nous nous engageons à offrir un tourisme de qualité grâce à des systèmes métriques qui nous permettent de progresser constamment et de moderniser l'hébergement, les offres complémentaires, les restaurants et les destinations.

### 3. Technologie et *big data*

Nous allons promouvoir la technologie et le *big data* comme des éléments qui nous permettront de mieux gérer les flux touristiques dans l'Eurorégion.

### 4. Numérisation et automatisation des infrastructures touristiques

Nous encouragerons l'intégration des outils TIC et l'automatisation des opérations dans les entreprises touristiques. Ces technologies permettent non seulement de réduire les coûts de fonctionnement des entreprises touristiques et d'améliorer le service, mais aussi de stimuler l'utilisation efficace des ressources, telles que l'énergie, l'eau, les déchets matériels et organiques.

### 5. La circularité dans le tourisme

Nous soutiendrons la mise en œuvre de mesures d'économie circulaire qui touchent l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur touristique dans les territoires de l'Eurorégion.

Nous voulons que le tourisme soit particulièrement efficace dans la gestion de l'eau, de l'énergie, des produits alimentaires (promotion des produits du km zéro), des matériaux et des déchets.

### 6. Modernisation et durabilité des destinations matures

Nous favoriserons la modernisation et la revalorisation des zones matures de l'Eurorégion. En ce sens, la reconversion des zones dont les infrastructures sont obsolètes et doivent être réformées sera encouragée.

## 7. Formation en matière touristique et jeunes talents

Nous nous concentrerons sur la formation des travailleurs et des jeunes talents au sein de l'Eurorégion, en encourageant les carrières dans le tourisme pour qu'elles soient valorisées et attrayantes.

## 8. La lutte contre l'offre illégale

Nous lutterons contre l'offre illégale en contrôlant les grandes plateformes de recrutement en ligne, en adoptant une réglementation adéquate et en

fournissant aux administrations les outils nécessaires pour effectuer ces contrôles.

## 9. La promotion du tourisme culturel et sportif

Nous ferons la promotion de nos destinations par le biais de la culture et du sport, afin de renforcer la qualité et la cohésion culturelle que nous partageons en tant qu'Eurorégion.



## IX. IMPLIQUER LES JEUNES

Nos jeunes sont l'avenir de l'Eurorégion, nous devons donc avancer en tenant compte de leurs préoccupations. C'est pourquoi il est proposé de continuer à approfondir la collaboration avec les jeunes qui a débuté sous la présidence catalane de l'Eurorégion.

En particulier, il est proposé ce qui suit :

**1. Soutenir le second mandat de l'Assemblée Eurorégionale des Jeunes (AEJ) afin qu'elle puisse réaliser ses objectifs principaux dans les meilleures conditions possibles.**

Nous rappelons que ces objectifs sont les suivants :

- Proposer et promouvoir des politiques de jeunesse auprès des gouvernements régionaux dans les domaines d'intérêt particulier dans le cadre de l'Assemblée. Cet axe de travail consiste à obtenir des accords entre les jeunes qui composent l'Assemblée dans les trois territoires sur les domaines qu'ils considèrent prioritaires pour l'amélioration des conditions de vie du collectif et à proposer des mesures visant à modifier ces conditions pour qu'elles soient plus favorables et leur permettent de développer une vie digne.
- Obtenir la position d'organe consultatif de l'Eurorégion afin de défendre les intérêts des jeunes dans les domaines de travail de l'entité. Pour cela, une bonne communication entre l'Eurorégion et l'AEJ sera favorisée.

**2. Promouvoir la coordination et la collaboration de l'Assemblée Eurorégionale des Jeunes avec d'autres plateformes européennes.**

Cette initiative vise à partager des informations, à collaborer sur des programmes qui intéressent les jeunes de l'Eurorégion, à unir les forces pour augmenter les chances de succès et à éviter la duplication dans l'utilisation des ressources publiques.



## X. RENFORCER L'ATTRACTION DES TALENTS DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE

La recherche est un engagement pour l'avenir de l'Eurorégion. C'est pourquoi il est nécessaire de :

1. Attirer les **talents**, avec des actions telles que la participation à l'**appel à subventions ou à bourses** pour les étudiants pré-doctorant brillants, afin qu'ils puissent mener des recherches dans les centres de recherche de l'Eurorégion dans les domaines prioritaires (gestion durable de l'eau, économie bleue méditerranéenne, agriculture durable et santé en ligne). Par exemple, en participant aux appels à propositions de l'UE, tels que Marie Curie COFUND.
2. Promouvoir une **ligne d'aide pour les contrats de formation de docteurs** dans les entreprises et autres entités de l'Eurorégion (doctorants industriels).
3. Promouvoir des **accords entre les centres de recherche de l'Eurorégion** afin d'établir une relation stable et à long terme, en établissant préalablement une cartographie des groupes et des lignes de recherche des centres de l'Eurorégion.
4. Échanger des **expériences dans le domaine de la recherche** entre les territoires de l'Eurorégion et promouvoir des rencontres entre les centres et groupes de recherche, les entreprises et les clusters afin d'améliorer les synergies dans ce domaine.
5. Faciliter la **collaboration entre les acteurs des systèmes régionaux de recherche** afin de favoriser la **création de nouveaux projets** susceptibles d'être présentés à des appels à projets européens.

## XI. FAVORISER L'INNOVATION ET LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

L'innovation est déjà devenue une exigence de l'Union européenne. Les administrations publiques doivent se doter d'une stratégie d'innovation si elles veulent participer au financement européen. Il s'agit d'une stratégie qui englobe tous les domaines de l'administration.

L'Eurorégion dispose de **sa propre Stratégie d'Innovation** depuis 2014, qui a été mise à jour en 2019, la RIS3 eurorégionale, afin de s'orienter vers des solutions innovantes aux défis rencontrés par nos territoires. Cette stratégie d'innovation sera mise à jour conformément au nouvel agenda européen de l'innovation 2022.

Dans ce domaine, il convient de souligner le soutien apporté aux **clusters d'entreprises innovantes**, qui sont devenus des acteurs de premier plan dans l'Eurorégion en tant que partenaires de projet. Leur participation aux projets européens de l'Eurorégion devrait donc être davantage encouragée.

En matière de **transformation numérique**, la coopération et les synergies entre les stratégies de numérisation des secteurs d'innovation prioritaires des trois territoires continueront d'être encouragées, notamment grâce à leur European Digital Innovation Hub (EDIH) respectif que les trois agences d'innovation et les gouvernements coordonnent.

D'autre part, la **eSanté** étant l'un des quatre piliers de la RIS3 eurorégionale, il est proposé de réactiver le groupe de travail eSanté de l'Eurorégion qui, pendant des années, a travaillé autour du projet européen Erasmus eHealth Eurocampus (qui a promu la formation numérique des professionnels de la santé) et de travailler à nouveau sur une action commune.

En outre, l'un des projets auxquels l'Eurorégion participe est le **projet CESAM**, qui vise à promouvoir l'économie circulaire et la durabilité dans le secteur agroalimentaire. Ce projet devrait se terminer le 31 août 2026.



## XII. PROMOUVOIR LA CULTURE ET LE SPORT

La **culture** est, depuis le début de la constitution de l'Eurorégion, un élément essentiel qui a uni les territoires de l'Eurorégion. C'est un élément qui nous rapproche de notre histoire, de notre tradition et de notre peuple. Par conséquent, il est prioritaire de promouvoir la culture eurorégionale, de la rapprocher des jeunes, afin qu'ils connaissent les traditions et puissent leur donner une continuité, en les adaptant au présent.

À cet égard, il est proposé ce qui suit :

1. Donner un **nouveau souffle à l'appel à projets culturels et organiser un événement majeur tous les deux ans**. La Commission Culture de l'Eurorégion travaille à simplifier et à rendre plus accessible aux acteurs culturels l'appel à projets culturels de l'Eurorégion, notamment en simplifiant les critères d'évaluation des projets, et à donner une plus grande visibilité à cet appel à projets. Afin de faire connaître cet appel à projets, il est prévu d'organiser tous les deux ans un grand événement associant la jeunesse, la culture et la tradition populaire. Profitant de la présidence baléaire de l'Eurorégion, il est prévu que le premier de ces grands événements ait lieu aux Baléares en 2006. D'une part, un événement pourrait être organisé au cours duquel la culture populaire et traditionnelle, les vêtements représentatifs, les danses populaires et la gastronomie, représentatifs des trois régions, seraient présentés. D'autre part, ce grand événement pourrait consister à organiser des **concerts pour les publics jeunes** dans différentes parties de l'Eurorégion avec des groupes musicaux des différents territoires, chantant en catalan et en occitan, parmi d'autres idées qui pourraient surgir.
2. Organiser des **échanges ou des rencontres entre jeunes étudiants** de différentes parties de l'Eurorégion, qui pourraient inclure un concours de type gymkhana sur les connaissances culturelles et linguistiques de l'Eurorégion.
3. Organiser des **conférences académiques ou informatives sur les caractéristiques et la réalité sociolinguistique des langues catalane et occitane**.
4. Poursuivre le **concours Crea OCCAT** pour les jeunes créateurs en catalan et en occitan. Et donner plus de visibilité aux jeunes lauréats de ce concours.

Dans le domaine du **sport**, l'Eurorégion soutient la coopération entre les centres techniques et de haut niveau pour les athlètes des trois territoires. En effet, il s'agit de centres reconnus au niveau national et international, qui peuvent profiter des synergies pour proposer une offre globale et ainsi attirer dans leurs centres respectifs des sportifs de haut niveau du monde entier.

D'autre part, l'Eurorégion a mené un projet européen Erasmus d'inclusion sociale par le sport, le projet SPIN, qui pourrait servir d'expérience pour recréer un **groupe sport au sein de l'Eurorégion** incluant ces deux

objectifs : le sport de haut niveau et l'inclusion sociale des jeunes à travers le sport.

Enfin, en lien avec le sport et l'éducation, mais aussi avec la santé et le tourisme, il est proposé d'organiser une réunion sur la **santé mentale** qui comprendrait trois aspects : l'éducation, le sport et le tourisme.

